



## Assemblée des Premières Nations Québec–Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) GOA 4V0  
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

## Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201  
Wendake, Quebec GOA 4V0  
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

Le 9 novembre 2020

Par courriel : [brochu.sophie@hydroquebec.com](mailto:brochu.sophie@hydroquebec.com)

Madame Sophie Brochu  
Présidente-directrice générale  
Hydro-Québec  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Hydro-Québec doit compenser les Premières Nations pour les impacts de ses projets et installations**

Madame Brochu,

La présente concerne les annonces récentes de plusieurs Premières Nations au Québec et au Labrador qui ont entrepris des actions destinées à obtenir des compensations pour les atteintes à leurs droits et à leurs territoires ancestraux par Hydro-Québec. L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) appuie ces Premières Nations et invite Hydro-Québec à mettre en place avec elles les mesures nécessaires pour tendre vers la réconciliation.

L'annonce de votre nomination à titre de présidente-directrice générale d'Hydro-Québec a été bien accueillie par les Premières Nations. Elle laissait présager un vent de changement chez Hydro-Québec nécessaire au renouvellement des relations entre la société d'État et les Premières Nations. Vous mentionniez à ce titre qu'Hydro-Québec devait déployer plus d'efforts pour améliorer ses relations avec les Premières Nations. L'APNQL espère qu'Hydro-Québec saura mettre en œuvre cet appel à l'action afin d'établir des relations harmonieuses avec les Premières Nations, de reconnaître que ces dernières ont des droits et des intérêts sur le territoire qui précèdent les activités d'Hydro-Québec et que des compensations sont nécessaires pour les impacts des projets et des installations d'Hydro-Québec sur leurs territoires ancestraux.

Par conséquent, nous espérons qu'Hydro-Québec répondra favorablement aux Premières Nations au Québec et au Labrador qui ont entrepris à plusieurs occasions des démarches afin d'obtenir compensation pour les impacts de projets d'Hydro-Québec.

Le 6 octobre 2020, les Innus au Labrador ont déposé une requête contre Hydro-Québec et l'un de ses partenaires dans le projet Churchill Falls pour être indemnisés des conséquences environnementales, culturelles et économiques découlant de la construction du complexe hydroélectrique dans les années 60 et 70. Ce projet a eu et continue d'avoir des impacts majeurs sur l'environnement et les droits de la Nation Innu au Labrador. Des sites archéologiques, des cimetières et les ressources essentielles aux pratiques des Innus au Labrador ont été détruits par le harnachement de la rivière Churchill et par l'enneigement d'un territoire aussi grand que l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est inacceptable qu'Hydro-Québec ait ennoyé plus de 6 500 kilomètres carrés de territoire traditionnel Innu sans les avoir consultés, sans avoir obtenu leur consentement et sans jamais avoir reconnu sa responsabilité et cherché à les compenser pour ces dommages conséquents. Ce refus de les compenser contraste avec le fait que la Nation Innu au Labrador soit parvenue à s'entendre avec un autre des partenaires d'Hydro-Québec dans le projet (non visé par le recours) pour obtenir une part des compensations qui lui revient. Il est aussi frustrant que la Nation Innu au Labrador ait cherché à s'entendre avec Hydro-Québec à ce sujet et que c'est le refus de la société d'État à entreprendre tout dialogue avec eux qui a conduit les Innus au Labrador à déposer leur requête.

Le dépôt de la requête des Innus au Labrador survient alors qu'au moins cinq Premières Nations au Québec s'opposent publiquement au projet Interconnexion Appalaches-Maine.

En effet, la Première Nation Anishnabe de Lac Simon, la Première Nation Abitibiwinini, la communauté Anicinape de Kitcisakik, la Nation Innu de Pessamit et la Nation Atikamekw de Wemotaci ont annoncé récemment qu'Hydro-Québec devait s'entendre avec elles pour les compenser d'avoir causé des impacts importants sur leurs territoires et sur leurs droits, par la production d'électricité, sans avoir obtenu leur consentement préalable. Plus de 36 % de l'électricité destinée à ce projet d'exportation vers les États-Unis provient d'infrastructures construites sans le consentement des Premières Nations au Québec concernées et qui ont pourtant eu des impacts considérables sur les droits et les territoires de ces dernières.

De même que pour les Innus au Labrador, Hydro-Québec n'a jamais cherché à compenser ces Premières Nations au Québec pour l'exploitation de leurs territoires.

Considérant la perpétuité des impacts des projets décrits ci-dessus, il est déplorable qu'Hydro-Québec contribue encore aujourd'hui à l'exploitation du territoire de la Nation Innu au Labrador et à ceux des Premières Nations au Québec et cause des dommages aussi importants sur l'environnement et les droits des Premières Nations sans les compenser.

Hydro-Québec a la responsabilité de corriger cette iniquité et cette injustice et l'exploitation des ressources et des territoires des Premières Nations sans leur consentement doit cesser. Hydro-Québec ne peut plus déclinier sa responsabilité et la rejeter sur les gouvernements du Québec et du Canada. Ce sont ses installations et ses projets qui portent atteintes aux droits et aux territoires des Premières Nations et elle doit en assumer les conséquences. Dans ce contexte, il est impératif qu'Hydro-Québec s'engage dans un véritable processus de réconciliation avec les Premières

Nations au Québec et au Labrador, car le développement et l'exploitation des ressources naturelles ne peuvent plus se faire à leur détriment.

Nous espérons que les annonces faites à la suite de votre nomination sauront se traduire par des actions concrètes de la part d'Hydro-Québec.

L'APNQL offre ainsi son appui à la Nation Innu au Labrador et aux cinq Premières Nations au Québec qui, toutes, cherchent par des moyens différents à rappeler à Hydro-Québec la nécessité de reconnaître sa responsabilité dans la destruction des territoires ancestraux des Premières Nations et, entre autres, les compense pour les impacts de ses projets et installations. Nous sommes fiers de soutenir ces Premières Nations dans leurs démarches.

Veillez recevoir, Madame Brochu, mes sincères salutations,



Ghislain Picard  
Chef de l'APNQL

- c. c. Chef Eugene Hart, Sheshatshiu
- Chef John Nui, Natuashish
- Grand chef Etienne Rich, Innu Nation
- Cheffe Adrienne Jérôme
- Cheffe Monik Kistabish
- Chef Régis Pénosway
- Chef Jean-Marie Vollant
- Chef François Néashit
- M. Ian Lafrenière, ministre des Affaires autochtones
- M. Jonathan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles